



## École intégrée Chanoine-Ferland / Saint-Just

4<sup>e</sup> réunion régulière du Conseil d'Établissement  
le mercredi 22 avril 2024 à 18 h 30 par le biais d'une  
visioconférence sur Teams ou en présence à l'école Chanoine-  
Ferland

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2024 tenue à l'école de Chanoine-Ferland.
4. Suivi au procès-verbal
5. Correspondance :
6. Retour du comité de parents à Montmagny (Aimie Ouellet)
7. Période de questions réservée au public
8. Service de l'enseignement ...2
  - 8.1. Projet éducatif (suivi)

9. Frais exigés aux parents

/2

9.1. Résolution concernant le montant chargés aux parents 2024-2025

10. Activités sportives, culturelles et éducatives :

10.1. 18 avril 2024, visite du secondaire pour les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école St-Just et Chanoine-Ferland. Retour avec transport habituel du secondaire en fin de journée (approbation).

11. Ressources financières

11.1. Ventilation budgétaire pour Chanoine-Ferland (Résolution)

11.2. Ventilation budgétaire pour Saint-Just (Résolution)

12. Présentation du programme La Cantine dans les écoles

12.1. Contrat de service traiteur

13. Service de garde (Julie Boileau)

13.1. État des inscriptions

13.2. St-Just

13.3. Règle de régie interne service de garde Chanoine-Ferland (approbation)

14. Varia : Photos lundi 30 septembre 2024

15. Prochaine rencontre : lundi le 27 mai 2024, à 18h30, visioconférence et en présence à Chanoine-Ferland.

16. Levée de l'assemblée

---

Marilyn Bolduc, présidente

*Article 64 : toute décision du conseil d'établissement  
doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves*